

DEC151962DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pierre André et M. François Belot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) ;

Vu la décision n° 151861INSHS du 31 août 2015 portant nomination de M. Mathieu Martin aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 8184 à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre André, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Délégation est donnée à M. François Belot, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Île-de-France Ouest et Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2015 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 septembre 2015

Le directeur d'unité
Mathieu Martin



Délégation Île-de-France Ouest et Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35